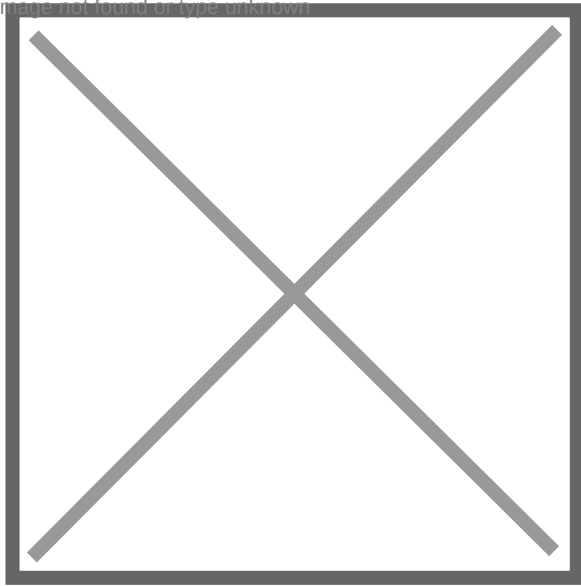


Image not found or type unknown



Quelle civilité après un divorce

Par **souledre**, le **22/11/2010 à 08:18**

Bonjour,rnrnJe suis divorcée depuis 7 ans. Quel est mon statut ? divorcée ou célibataire ? Dois-je me faire appeler Madame ou Mademoiselle ? Par avance, je vous remercie de vos réponses qui lèvera ce flou. Soulèdre.

Par **Tisuisse**, le **22/11/2010 à 09:08**

Bonjour,rnrnUne fois mariée, votre titre de civilité est "Madame" et même si ce mariage c'est achevé sur un divorce, vous resterez toujours "Madame". Votre statut est "divorcée". D'ailleurs, votre fiche individuelle d'état civil porte ceci :rnrnMadame (votre nom de jeune fille) divorcée de (le nom de votre ex époux).

Par **souledre**, le **22/11/2010 à 11:03**

Avec tous mes remerciements. Bonne journée.

Par **mimi493**, le **22/11/2010 à 13:50**

La civilité n'a aucun fondement légal. Vous pouvez vous faire appeler madame ou mademoiselle, à votre guise, et ce n'est pas opposable (si vous voulez l'un et qu'on vous appelle avec l'autre, vous ne pouvez rien dire)

Par **souledre**, le **22/11/2010** à **17:02**

Je vous remercie de ces précisions. et j'opte pour cette option où je peux décider moi-même de me ou mle. Bonne soirée.